

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
VU Le code de la défense et notamment ses articles R 1143-1 à 1143-8
VU les statuts de l'université de Strasbourg et notamment son article 31

DÉCIDE

Frédérique Berrod
Présidente

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
Isabelle.kittel@unistra.fr

Article 1

Délégation est accordée à Monsieur Thierry QUATREPOINT, fonctionnaire de sécurité et de défense adjoint, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de la Présidente de l'Université de Strasbourg :

- Les décisions d'autorisation d'accès aux zones à régime restrictif (ZRR) sur la base des avis délivrés par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

Article 2

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.
La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégué.
Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.
La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 19 mars 2025

La Présidente,



A blue ink signature of Frédérique Berrod.

Frédérique Berrod

Service des affaires juridiques et
institutionnelles
20A rue René Descartes
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
www.unistra.fr

Transmission à : Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la Directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.